



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 6 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024\_7941

## 1 Intitulé du projet

Réhabilitation des quais Gambetta et Paquebots Sud - Site portuaire de Boulogne-sur-Mer

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Région des Hauts-de-France

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 5 3 7 4 2 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale région

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BERTRAND

Prénom(s)

XAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales b) Ports et installations portuaires	IOTA : Rubrique 4.1.2.0. / 1° D'un montant >1.9M€

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent en la réhabilitation du quai Gambetta (section C, D et E) et de la partie sud du quai des Paquebots (section F).

Les travaux comprennent :

- Des travaux de maçonneries (travaux d'injections et pose de micropieux dans le mur, stabilisation du vannage),
- Le confortement des appontements C, E et F (travaux de réparation, mise en place de protection galvanique des structures armées, étanchéité de surface des dalles)
- La déconstruction et reconstruction de l'appontement D à l'identique.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le quai des Paquebots et le Quai Gambetta forment la rive est du chenal d'accès au port intérieur de Boulogne-sur-Mer. Ce sont des espaces stratégiques de l'interface ville/port pour la promenade urbaine et touristique. En particulier, l'activité saisonnière de découverte du port et du littoral (navire « Florelle »), les remorqueurs ainsi qu'occasionnellement les navires de prestige accostent au Quai Gambetta.

Les inspections réalisées régulièrement sur les ouvrages portuaires ont mis en évidence différents désordres nécessitant des travaux de réparations.

Afin de maintenir la continuité de service des usagers des quais Gambetta et Paquebots Sud à Boulogne-sur-Mer, et afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation de ces ouvrages.

Les objectifs du projet sont la remise en état des quais pour un fonctionnement à l'identique des ouvrages.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase de travaux comprend une réhabilitation des ouvrages maçonnés : pour cela, le mur poids sera repris en sous-œuvre par pose de micropieux. Des travaux d'injection des fissures et fractures, le rejointoiement et le remplacement de pierre manquantes et/ou abîmées est également prévu. Le reprofilage du talus en enrochements sera effectué afin de stabiliser le pied de perré.

Le confortement des appontements C, E et F sera réalisé par des travaux de réparation renforcée de la structure des quais pour les parties émergées et d'éclaboussure et la zone de marnage (au dessus de 7 m CM). Le nettoyage des bétons sera effectué avant leur purge réalisée par piquage. Le décapage complet des armatures permettra ensuite la pose d'anodes sacrificielles et/ou l'ajout d'aciers sains.

L'étanchéité de surface des dalles sera réalisée par des travaux de réparation en sous-face des dalles. L'appontement D sera démoli puis reconstruit. Pour cela, un appontement en béton armé constitué de 3 ou 4 files de pieux en béton forés sera mis en place ainsi qu'une superstructure béton comprenant une dalle béton et un système de poutraison transversal prenant appui sur les pieux.

Les travaux sont prévus en deux phases. La première phase prévue d'octobre 2025 à avril 2026 pour le confortement des appontements C, E et F, les travaux de maçonnerie du mur et les travaux de reprise en sous œuvre du mur par micropieux avec injection de maçonnerie. Une seconde phase est prévue entre octobre 2026 à avril 2027 avec la déconstruction/reconstruction de l'appontement D ainsi que les travaux de maçonnerie du perré et le reprofilage du talus.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Remise en état pour un fonctionnement à l'identique.  
Seuls les bollards, actuellement inutilisables du fait de leur mauvais état, ne seront pas remplacés de façon fonctionnelle.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (L.214-1 et suivants du code de l'Environnement) :

Les travaux de réhabilitation des quais des paquebots et Gambetta en contact avec le milieu aquatique (portuaire) sont des travaux de maintenance lourde qui relèvent de la rubrique 4.1.2.0 pour le montant de travaux dépassant le seuil 1°.

Le montant des travaux est estimé, à l'heure actuelle, à environ 10M€.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur du quai des paquebots sud (section F) Longueur des sections C, D et E du quai Gambetta	79m 134m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boulogne-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone portuaire est exclue du périmètre du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'Etat 3ème échéance: N1 Outreau-Le Portel, A16 Boulogne-sur-Mer - Nouvelle Eglise Ce plan de prévention ne concerne pas le Boulevard Gambetta (D940)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les quais Gambetta et des paquebots se situent dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), remplaçant depuis 2015 la Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée en 2005 . Aucun monument historique n'est répertorié à proximité des ouvrages.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN lié à l'évolution des Falaises entre Equihen-Plage et Sangatte, approuvé le 22/10/2007 - PPR Inondation du bassin versant de la Liane, (révisé en 2019)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PPRN et PPRI ne concernent pas la zone portuaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport d'engrochements et des pierres de taille manquantes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont en contact avec les écosystèmes portuaires de bord de chenal, déjà appauvris par les dragages d'entretien (jetting). Il n'y a pas d'habitat remarquable ni de coupure du couloir écologique Liane/mer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de la circulation sur la voie de bus et emprises sur des places de parking. Interruption de la circulation vers le quai des Paquebots. Déplacement des zones d'accostage des navires de service (poste 16) et du bateau promenade (même quai). Toutefois, ces modifications sont temporaires et uniquement liées à la phase travaux. Un rétablissement complet des modes de circulation actuel est prévu à l'issue des travaux.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux s'inscrivent dans le contexte urbain sonore (bruyant) du boulevard Gambetta. Les travaux se dérouleront en journée.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La technique privilégiée est le forage des pieux (reconstruction appontement D), qui limite les vibrations. D'autres techniques pourraient être proposées par les entreprises (vibro-fonçage, battage)	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de jour.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibles poussières de décapage
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet dans le milieu aquatique n'est autorisé
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gravats de déconstruction de l'appontement évacués en filière adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien sans modification de l'aspect et de l'emprise des ouvrages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien d'ouvrage portuaire en zone industrialo-portuaire, sans modification de l'emprise des ouvrages.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La communauté d'agglomération du Boulonnais porte un projet de mise en oeuvre de pontons dans l'optique de l'organisation d'une compétition de navires de type IMOCA. L'emplacement actuellement étudié pour ces pontons se situe le long des quais Gambetta et Paquebots.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une grande partie des travaux se fait depuis les quais, sans contact avec le milieu marin et mettant en œuvre des moyens terrestres classiques. Les ouvrages sont réhabilités à l'identique, sans emprise supplémentaire, et l'organisation des travaux permet de maintenir les activités principales du Quai Gambetta et l'accès aux zones de stationnement des pêcheurs et au port de plaisance, et de limiter les gênes aux riverains (bruit et circulation). Le calendrier des travaux évite la période de baignade. Les travaux sont éloignés des sites de nidification des mouettes (rive opposée de la Liane, à 80m)

Les travaux de reprise du vannage et de pose d'enrochements en pied n'ont pas d'emprise sur le profil du chenal dragué et concernent des habitats et communautés benthiques portuaires déjà appauvris. La démolition de l'appontement D se fera depuis une barge ou depuis les quais, sans aucun rejet vers le milieu portuaire (récupération des gravats) et sans entraver la circulation dans le chenal.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures de réduction des incidences sur l'environnement prises dans la conception du projet de réfection des quais sont issues du retour d'expérience des précédentes opérations sur le site de Boulogne-sur-Mer et sur le site de Calais. Ces mesures comprennent :

- Une organisation des chantiers évitant la période de reproduction d'avifaune au printemps et en été : les chantiers sont programmés entre octobre et avril 2025 puis octobre et avril 2026. La période estivale est évitée par rapport aux activités de plaisance, de baignade et de tourisme en général.
- L'organisation de la base de vie et des zones de stockage : le chantier sera interdit au public ; la base de vie de chantier et la zone de stockage seront excentrées pour maintenir une voie de bus dans la mesure du possible.
- L'absence de rejets vers le milieu marin : toutes les précautions seront prises pour contenir les boues de forage (inertes) et tout rejet accidentel vers le milieu marin.
- La gestion des déchets : tous les déchets de démolition sont évacués en filière adaptée et l'entreprise fournira un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), à valider par le Service chargé de la Police de l'Eau, pour la gestion des chantiers et de la base de vie.
- L'information aux usagers du site : Le projet sera présenté en commission nautique locale et aux usagers du plan d'eau, afin de leur permettre d'intégrer les contraintes liées aux travaux et, à l'inverse, d'organiser les travaux en limitant la gêne.
- Le suivi environnemental du chantier réalisé conjointement par l'entreprise et le Maître d'Ouvrage lors des réunions de chantier.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux envisagés sont des travaux de maintenance d'ouvrages portuaires, sans modification ni extension d'ouvrage. Comme lors des précédentes opérations de travaux sur les quais à Boulogne-sur-Mer, des précautions environnementales (calendrier, sécurisation...) seront prises et des mesures seront mises en œuvre pour interférer au minimum avec les activités portuaires et riveraines, tout en travaillant sur la sécurité des ouvrages. Ces travaux ayant une portée plus réduite que celle des travaux précédents sur le Quai des Paquebots (2015) et, au même titre que les précédents travaux de réhabilitation du quai de Pilotage, de la Traverse Nord ou des écluses sans étude d'impact, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. L'ensemble des incidences des travaux en contact avec les différents compartiments du milieu marin seront analysées dans l'étude d'incidences du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Coupe des ouvrages : quai des Paquebots et quai Gambetta Nord	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

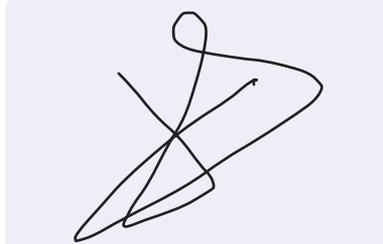
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)